



CMD 26-H101.3

Date : 2026-02-16

**Mémoire du Regroupement des
organismes environnementaux
en énergie**

À l'égard d'

Hydro-Québec

Demande visant à renouveler pour 20 ans son
permis de déclassement d'un réacteur de
puissance pour les installations de Gentilly-2

**Audience par écrit fondée sur des
mémoires**

Mars 2026

**Written Submission from the
Regroupement des organismes
environnementaux en énergie**

In the matter of

Hydro-Québec

Application to renew its power reactor
decommissioning licence for the Gentilly-2
Facilities for a period of 20 years

**Hearing in writing based on written
submissions**

March 2026

Mémoire sur la

**Demande de renouvellement du permis de déclassement des
installations de Gentilly-2**

Réf. : 2026-H-101

Présenté par le

Regroupement des organismes environnementaux en énergie

à la **Commission canadienne de sûreté nucléaire**

Le 16 février 2026

Demande de renouvellement du permis de déclassement des installations de Gentilly-2

Réf. : 2026-H-101

Le présent document constitue une intervention écrite (aucune intervention orale n'étant actuellement prévue) du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE). Elle a été préparée par Philippe Gauthier, analyste en énergie, en collaboration avec Franklin S. Gertler, avocat, en consultation des groupes membres du ROÉE.

ROÉE
1821, Place Dutrisac
Montréal (Québec)
H4L 1G1
coordination@roee.ca
<https://www.roee.ca/>

Qu'est-ce que le ROÉE?

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE) a été fondé en 1997 et participe activement, depuis, aux consultations et audiences de la Régie de l'énergie afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique. Il intervient également auprès d'autres forums pertinents, notamment le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) et les instances fédérales en matière d'énergie et d'environnement. Les membres du ROÉE font connaître au grand public les enjeux soulevés à la Régie en les commentant et en sensibilisant sur la question environnementale dans le domaine énergétique.

Les organisations membres sont les suivantes :

- Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME)
- Canot Kayak Québec
- Écohabitation
- Fondation Coule pas chez nous
- Fondation Rivières
- Greenpeace
- Nature Québec

- Regroupement pour la surveillance du nucléaire
- Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ)

Les membres, activités et préoccupations de ces groupes environnementaux, présents partout au Québec, sont concernés par le projet.

Préoccupations

Hydro-Québec a présenté à la CCSN (Commission canadienne de sûreté nucléaire) une demande de prolongation de 20 ans de son permis pour le déclassement du réacteur nucléaire Gentilly-2. Ceci inclut notamment la surveillance environnementale et radiologique du site, la démolition de plusieurs bâtiments annexes peu ou pas contaminés selon le demandeur, ainsi que la maintenance des équipements encore en fonction. Ce réacteur est situé à Bécancour, au Québec, sur un terrain appartenant à Hydro-Québec et situé sur les rives du Saint-Laurent, au cœur des régions les plus peuplées du Québec. Le permis actuel couvre une période de 10 ans, de 2016 à 2026.

Le ROEE considère que la demande de permis présentée par Hydro-Québec n'est pas suffisamment détaillée pour permettre une évaluation éclairée du projet. Bien que le démantèlement du cœur ne soit pas encore envisagé à cette étape-ci, la demande couvre certains travaux présentant des risques radiologiques pour l'environnement et la santé humaine. Or les procédures envisagées ne sont pas décrites, ou elles le sont dans des documents externes auquel le public n'a pas accès.

Bien qu'Hydro-Québec considère comme peu contaminés les bâtiments destinés à la démolition, elle n'offre aucune caractérisation radiologique complète de ces sites et rien n'indique que ce travail ait été fait dans le passé. Pour éviter des mauvaises surprises et pour protéger l'environnement et le public pendant ces travaux et lors du démantèlement du réacteur lui-même prévu dans les années 2060, le ROEE est d'avis qu'il faudrait effectuer une caractérisation radiologique complète.

Il s'agirait de bien documenter chacun des principaux composants à démanteler, en fournissant un inventaire exhaustif des radioéléments émetteurs gamma, bêta et alpha, ainsi que d'éventuelles sources de neutrons. Ceci devrait comporter une série de plans montrant la distribution de la radioactivité au sein de chaque composant. Le tout devant être quantifié en fonction de la quantité de radionucléides et de leur activité.

Une fois ce travail de caractérisation terminé, il devrait servir de base à une nouvelle estimation détaillée et ventilée des coûts de démolition des bâtiments et de gestion du site. Ce plan attribuerait un coût à chacun des principaux composants à retirer, segmenter, emballer et étiqueter en vue soit d'un stockage sur place, soit d'un transport vers une destination finale.

De manière générale, le ROEE estime que le dossier présenté par Hydro-Québec n'est ni complet ni limpide. Pour assurer un processus réglementaire transparent et garantir la

protection de l'environnement et du public, il est nécessaire de mieux documenter les enjeux suivants :

- La demande porte sur un renouvellement de permis pour 20 ans. Pourquoi une si longue période? Que se passe-t-il si les pratiques de gestion des réacteurs à l'arrêt évoluent?
- Que se passe-t-il s'il survient des imprévus dans le démantèlement des bâtiments destinés à la démolition, ou si un désastre (climatique ou autre) ou une crue soudaine du fleuve endommage le site et certaines de ses installations critiques?
- Quels sont les risques de contamination radioactive associés aux opérations décrites? La demande d'Hydro-Québec parle des émissions radioactives passées, mais elle ne prend pas d'engagements pour l'avenir.
- Les rejets du passé ne sont pas clairs et n'aident pas à se faire une idée des rejets possibles à l'avenir. L'information présentée dans les tableaux 12, 13 et 14 de la demande, par exemple, décrivent des seuils d'intervention pour divers radionucléides, mais elle reste muette sur les rejets mesurés dans le passé ou sur les quantités de matière radioactive toujours présentes à Gentilly-2 et pouvant être libérées dans l'environnement en cas d'incident.

Enfin, le ROÉÉ déplore la transparence insuffisante du processus de consultation. Il aurait fallu assurer une plus large diffusion de la demande de commentaires sur le renouvellement du permis de Gentilly-2, et aussi de la possibilité pour le public de participer à son examen dans le cadre d'audiences publiques et de recevoir un financement pour cette participation, dans le but d'obtenir accès à des spécialistes et à des procureurs. Il faudrait aussi s'assurer de la participation des municipalités et des Premières Nations potentiellement affectées par la demande.

L'enveloppe budgétaire allouée à cette consultation devrait également être fortement majorée. L'expertise nucléaire est rare dans la société civile québécoise et répondre à ces demandes de consultation exige beaucoup de recherche. Sans compensation suffisante, l'expertise sera limitée, comme la valeur des commentaires, et le processus manquera en définitive de crédibilité. Le fait que le processus ne se fasse que sous forme écrite, sans audience publique, est également préoccupant du point de vue de l'acceptabilité sociale.

Recommandations

En conséquence de ces préoccupations, le ROÉÉ recommande donc :

1. Que la CCSN n'accorde pas de prolongation du permis à Gentilly-2 pour une période dépassant cinq ans.
2. Que la CCSN ordonne à Hydro-Québec de rendre publics les documents mentionnés dans sa demande qui sont censés fournir une description plus détaillée des procédures applicables dans le cadre du permis demandé.

3. Que la CCSN ordonne à Hydro-Québec d'utiliser la période de prolongation écourtée pour préparer un plan détaillé des travaux prévus à Gentilly-2.
4. Qu'Hydro-Québec se prépare à cette tâche en réalisant une caractérisation radiologique complète du site, couvrant les bâtiments destinés à la démolition ainsi que le réacteur lui-même, afin de se donner un point de référence pour en surveiller l'évolution.
5. Qu'avant la fin de la période de prolongation écourtée du permis, Hydro-Québec révise les coûts estimés du projet et présente à la CCSN un nouveau plan détaillé de démolition et de gestion.
6. Que plus d'efforts soient faits pour encourager la participation du public au processus de consultation, notamment en envoyant des invitations aux parties prenantes concernées, en offrant une enveloppe budgétaire fortement majorée et en tenant des audiences publiques plutôt qu'une simple consultation sous forme écrite.